

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des
affaires culturelles

Toulouse, le 11 avril 2017

Service régional de l'archéologie
et de la connaissance du patrimoine

Le Préfet de région

Affaire suivie par : P. FOUCHER
Téléphone : 05 67 73 21 02
Télécopie : 05 61 99 98 82
Courriel : @culture.gouv.fr
Référence : DD/25262

à

Direction départementale des territoires
Service environnement eau et forêt
Cité administrative – bât A 2^e étage
2 bd Armand Duportal - BP 70001
31074 TOULOUSE cedex

Réponse au site de Toulouse
32 rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse cedex 6

Objet : Accusé de réception de dossier de demande de ICPE

Réf. :

PJ : dossier en retour

Saisine du préfet de région (code du patrimoine, livre V).

- dossier n° :
- nature du projet : Plateforme de valorisation de déchets non dangereux
- Adresse des travaux : Bélesta Lauragais
- Demandé par : CLER VERTS
- Adresse du demandeur :

J'ai l'honneur, par la présente, d'accuser réception du dossier visé en objet, reçu le 17 février 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que le projet envisagé ne me conduit pas à édicter des prescriptions au titre de l'archéologie préventive.

Par conséquent, rien ne s'oppose, pour ce qui est du domaine de l'archéologie préventive, à la réalisation des travaux projetés, sans préjudice des dispositions relatives aux découvertes fortuites prévues par le code du patrimoine, livre V.

COURRIER PRIVÉ LE

18 AVR. 2017

DDT 31 - SEEF

Pour le Préfet de Région et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles

Pour le directeur régional des affaires culturelles et par délégation,
le conservateur régional adjoint de l'archéologie



Michel BARRÈRE